



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 01 février 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-006	En exercice :	29
Convocation du : 11 janvier 2022	Présents ou représentés :	20
Affichage du : 02 février 2022	Absents :	7
Objet de la délibération : DIG Contrat Territorial 2022-2027		

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre		X		
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc		X		Pouvoir à Mme MATRAY
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M Yves KAZMINE
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		M Eric MALLESSARD
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges	X			
M CHAPON Norbert	X				
M PICHARD Emmanuel			X		
Mme SARANDAO Gilda		X			
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE		X		Pouvoir à M FRIZOT

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Monsieur le Président expose la nécessité d'élaborer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant de la Bourbince pour légitimer l'action du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince.

Il rappelle qu'un deuxième Contrat Territorial sur le bassin versant de la Bourbince a été élaboré après une année de concertation. Cette concertation a abouti à la validation finale du document en novembre 2021 par le comité de pilotage. Ce contrat territorial est centré sur 4 axes :

- Restauration morphologique des milieux aquatiques
- Préservation de la ressource en eau
- Gestion quantitative et l'adaptation au changement climatique
- Mise en œuvre du contrat

59 fiches actions sont inscrites à ce contrat et réparties sur une durée de 6 années.

Cette DIG concerne les travaux de restauration morphologique notamment l'abreuvement par différentes techniques ainsi que le franchissement de cours d'eau qui permet de lutter contre le piétinement du bétail. D'autres travaux, tels que la restauration de la continuité écologique feront l'objet au fil de l'eau de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La durée de la DIG est de 5 ans, sur la période 2022-2026. Elle concerne les communes du bassin versant mais notamment les cours d'eau suivant : La Bourbince aval, la Sorme, La Rigole de Marigny, Le Moulin Neuf RG, le Tamaron, la Limace, le Moulin Fougère, le Tilly, le Lavaux, le Poisson, l'Ordon et l'Etang Martenet.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de lancer la procédure de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration morphologique des cours d'eau du bassin versant de la Bourbince inscrit au Contrat Territorial 2022-2027.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 04 février 2022
Publication le : 04 février 2022

A Montceau-les-Mines le : 04 février 2022
Le Président

